

# Les Roms au cœur de l'Europe

Jean-Pierre Liégeois

DANS **LE COURRIER DES PAYS DE L'EST** 2005/6 n° 1052 , PAGES 19 À 29  
ÉDITIONS **LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

ISSN 0590-0239

DOI 10.3917/cpe.056.0019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2005-6-page-19?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour La Documentation française.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Enseignant-chercheur à l'Université Paris 5,  
membre du GEPECS (Groupe d'Etude  
pour une Europe de la Culture et de la Solidarité).  
Manuscrit clos en octobre 2005

## Les Roms au cœur de l'Europe

Les Roms forment la minorité d'Europe la plus importante numériquement. Ils ne sont pas «inconnus», car depuis quelques années (c'est un des effets de l'élargissement de l'Union européenne), on en parle presque quotidiennement, mais ils sont «méconnus», la connaissance qu'on en a passant à travers le filtre de préjugés et de stéréotypes, et l'information qu'on en donne étant souvent biaisée dans les discours politiques qui ne donnent à comprendre, ou ne mettent en exergue que les éléments venant étayer les propres arguments de leurs auteurs<sup>(1)</sup>.

On tentera ici d'analyser la situation des Roms dans une Europe en cours d'élargissement. Souvent présentés comme un «problème», dans un discours empreint de connotations négatives, faisant état des difficultés «d'intégration» d'un groupe considéré comme marginal, ils constituent en réalité pour l'Europe un vecteur d'intégration politique, par leur position à la fois centrale, exemplaire et inspiratrice de réflexions et d'actions concernant les autres minorités et des questions sociopolitiques et géopolitiques plus larges.

Les Roms sont ainsi au cœur d'une Europe marquée par le développement de la mobilité, par l'émergence ou la plus grande visibilité des minorités, par la multiculturalité que les Etats s'efforcent d'administrer. Leur situation est caractéristique de ce que l'Europe a

de plus négatif, en termes de discrimination, de rejet, de racisme, d'impuissance à accepter et à gérer la diversité. Mais, par leur présence et leurs liens transnationaux, ils sont les pionniers d'une Europe future. Suprême paradoxe, ces relégués prétendument anachroniques vivent selon les valeurs de demain, comme l'ont souligné plusieurs écrivains sensibles à cette question, notamment Vaclav Havel ou Günter Grass. Les mots que Jacques Callot, graveur français, inscrivait au XVII<sup>e</sup> siècle sur l'une de ses oeuvres représentant des Roms, restent tout à fait actuels : «Ces pauvres gueux pleins de bonne aventure Ne portent rien que des choses futures».

### Une situation difficile

La situation des Roms s'est nettement dégradée au cours de ces dernières années. Quel que soit l'Etat considéré, la lecture de la presse ou l'écoute des nouvelles, données par la radio ou la télévision, offrent des informations doublement négatives pour les Roms : d'une part, elles font état de difficultés vécues au quotidien par les familles, et d'autre part, elles le font le plus souvent en termes négatifs, de telle façon que les personnes décrites en deviennent d'emblée indésirables, et que leur est attribuée la responsabilité de leurs propres problèmes. Il en découle que les Roms sont perçus comme posant un «problème», voire de nombreux

«problèmes». De là à en conclure que ceux-ci ne pourront être résolus qu'avec la disparition des Roms, il n'y a qu'un pas souvent vite franchi, par le rejet, l'expulsion, la violence sous toutes ses formes.

Face à cette image négative, largement propagée ces dernières années, il existe un triple risque :

- une montée de la violence et une exacerbation des conflits, suivant une spirale : la violence appelle la violence et le fait qu'elle soit partagée vient à la fois l'inspirer et la légitimer ;
- la banalisation des faits, en raison de leur répétition. Or, cette érosion de l'attention, cette usure de l'étonnement peuvent engendrer peu à peu une absence de réaction, un manque de résistance, une faillite de la démocratie ;
- l'auto-dévalorisation des victimes, à force d'être stigmatisées par leur environnement.

Si «l'intégration des Roms» pose un «problème», c'est qu'elle est le plus souvent conçue de façon unilatérale et selon une vision ethnocentrique. Si tous les citoyens sans exception doivent s'intégrer dans un univers politique, social et économique, présentant de nombreuses variations, certains, les

Roms en particulier, ne sont pas autorisés à faire valoir leurs différences. Par ailleurs, l'Union européenne exige, depuis 1999, que les Etats candidats donnent des preuves d'amélioration des conditions faites aux Roms. Mais le «problème» de «l'intégration des Roms» étant devenu synonyme de celui pesant sur l'adhésion à l'Union européenne, les opinions publiques en sont venues à considérer les Roms comme un obstacle dans le processus d'accession. Une fois de plus, les Roms sont donc stigmatisés et rendus responsables de la situation dont ils sont les victimes.

Un autre effet collatéral réside dans le fait que la mise en exergue de la situation des Roms en Europe centrale et orientale est politiquement utile pour nombre d'Etats de l'Union européenne : elle permet, en effet, de détourner l'attention de la situation des Tsiganes dans les «anciens» pays membres de l'Union. Les projecteurs sont braqués uniquement sur ceux arrivant de Roumanie, de Hongrie, de République tchèque de Slovaquie ou d'ailleurs, autour desquels se construit un discours politiquement acceptable qui renvoie aux pays d'origine : on en oublie ainsi de porter un regard critique sur les politiques menées dans les «vieux» Etats de l'Union.

## Les Roms (Tsiganes, Sinti, Gitans, Gens du voyage, etc.) en Europe

Les données officielles ne donnent qu'un ordre de grandeur, car les critères retenus sont déterminés sur des bases politiques. De plus, lors d'un recensement, des Roms ou Tsiganes peuvent ne pas se déclarer tels, pour diverses raisons, notamment par prudence et méfiance après les persécutions subies par leur communauté. Il arrive qu'entre les données officielles, fondées sur les recensements et les évaluations établies selon d'autres sources, le nombre de Roms varie de 1 à 5. En effet, dans certains Etats, les références précises à une appartenance ethnique ont été remplacées, dans les documents administratifs, par un néologisme, comme c'est le cas en France, où les Roms sont désignés par l'expression «Gens du voyage».

**Estimation du nombre de Roms en Europe**

	Hypothèse basse	Hypothèse haute		Hypothèse basse	Hypothèse haute
Albanie	90 000	100 000	Luxembourg	100	150
Allemagne	150 000	200 000	Macédoine	120 000	160 000
Autriche	20 000	25 000	Moldavie	20 000	25 000
Belgique	25 000	30 000	Norvège	2 000	3 000
Biélorussie	10 000	15 000	Pays-Bas	35 000	40 000
Bosnie-Herzégovine	30 000	40 000	Pologne	40 000	50 000
Bulgarie	700 000	800 000	Portugal	40 000	50 000
Chypre	500	1 000	République tchèque	250 000	300 000
Croatie	20 000	30 000	Roumanie	1 800 000	2 500 000
Danemark	1 500	2 000	Royaume-Uni	90 000	120 000
Espagne	700 000	800 000	Russie	300 000	400 000
Estonie	1 000	1 500	Serbie-et-Monténégro	400 000	450 000
Finlande	8 000	10 000	Slovaquie	480 000	520 000
France	280 000	340 000	Slovénie	8 000	10 000
Grèce	200 000	300 000	Suède	30 000	40 000
Hongrie	550 000	600 000	Suisse	30 000	35 000
Irlande	25 000	35 000	Turquie	400 000	500 000
Italie	90 000	110 000	Ukraine	50 000	60 000
Lettonie	5 000	7 000	<b>TOTAL</b>	<b>7 003 600</b>	<b>8 712 650</b>
Lituanie	2 500	3 000			

La Documentation française | Téléchargé le 08/06/2026 sur <https://sis.cairn.info> (IP: 216.73.217.98)

## Des politiques insatisfaisantes

Les rapports entre Roms et non-Roms n'ont jamais été sereins. Considérés comme intrus dès qu'ils découvrent l'Europe, faisant irruption dans des sociétés que les Etats tentent d'organiser et de contrôler, mobiles face à des populations locales fixées sur un terroir, les Roms suscitent bientôt méfiance, peur et rejet. Si ce dernier sentiment est d'abord circonscrit à l'échelon local, très vite il devient affaire d'Etat et des politiques sont mises en place, souvent synonymes de négation pure et simple des Roms et de leur culture. On peut établir une typologie de ces politiques, menées pendant plus d'un demi-millénaire :

- l'exclusion : notamment par le bannissement hors du territoire. Le cas extrême fut la disparition physique de cette communauté programmée par le régime nazi ;
- la réclusion ou la disparition « sociale » qui conduit à l'éclatement du groupe et des familles, accompagné de l'utilisation forcée de la main-d'œuvre : envoi aux galères, dans les colonies à peupler, déportation, esclavage, etc. ;
- l'inclusion, ou disparition culturelle de la communauté par assimilation ; le Rom n'est plus rejeté, mais assimilé. Sa langue, ses modes de vie, même vestimentaires, ses manifestations culturelles sont interdits. Couplées à une gestion technocratique de la société, et

au développement d'idées humanistes, ces politiques ont connu un essor pendant la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle dans l'ensemble de l'Europe.

Ces trois types de politiques peuvent se succéder, mais aussi coexister, la volonté d'assimiler n'ayant jamais réduit le désir d'exclure. S'y ajoute :

- l'indécision, qui peut caractériser la période actuelle. Notamment les pouvoirs publics prennent conscience que les diverses politiques menées n'aboutissent pas aux effets escomptés et que la situation se détériore. L'heure est donc à la réflexion, ce qui peut être positif, si elle débouche sur la formulation de nouvelles idées et d'autres pratiques. Puisque des opportunités existent, il est du ressort et de la responsabilité de tous les acteurs en présence – politiques, administratifs, associatifs... – roms et non roms, de faire en sorte que s'ouvre maintenant une période d'innovation<sup>(2)</sup>.

## Préjugés et stéréotypes

Les représentations à base de préjugés et de stéréotypes que se font des Roms ceux qui les entourent sont de la première importance : ce sont elles qui, pour une bonne part, déterminent les attitudes et les comportements à leur égard. Ces représentations constituent le principal vecteur de connaissance, et souvent le seul, entre les Roms et leur environnement. Nous l'avons dit, les Roms sont méconnus, car la réalité est largement recouverte par l'imaginaire.

Depuis des siècles, tout un ensemble d'images s'est construit, développé et cristallisé, donnant lieu à la formation d'un réservoir de représentations sédimentées, dans lequel puise aussi bien celui qui rejette les Roms que celui qui veut les assimiler : chacun y trouve de quoi alimenter son discours et justifier son action.

En fait, le Rom est rarement défini tel qu'il est, mais tel qu'il doit être pour des raisons politiques et de comportement à son égard. La diffusion des représentations induit un phénomène circulaire de cause à effet : textes réglementaires, dictionnaires, livres divers, presse, télévision se nourrissent des opinions communes, en saisissent des bribes qui varient avec l'air du temps, les consolident comme autant de vérités, les amplifient, les renvoient à ceux qui s'emploient à les faire connaître et qui voient ainsi leur jugement confirmé. La mise en place de nouvelles politiques se heurte à ce système de représentations. Pour que de la période d'«indécision» actuelle émergent des propositions adéquates, il est indispensable que soient «décristallisées» les représentations séculaires, qui empêchent toute compréhension et perturbent toute communication entre les Roms et leur environnement.

## Racisme, intolérance et xénophobie

Les manifestations d'intolérance risquent fort de rester à l'ordre du jour pendant de nombreuses années. On pourrait mentionner de très nombreuses études dans toute l'Europe, qui soulignent une montée de l'intolérance, notamment à l'égard des minorités. Les mêmes indiquent que les Roms sont les premiers concernés.

Les rapports se sont multipliés à la suite de l'adoption en 2000 des deux directives de l'Union européenne : 2000/43/CE sur l'égalité raciale et 2000/78/CE sur l'égalité dans le travail. Leur mise en œuvre, et notamment les instruments d'évaluation, dont font partie les rapports, ont révélé, pour les minorités et en particulier pour les Roms, le niveau élevé de discrimination dans tous les domaines. Les études du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et d'organes des Nations unies donnent

des résultats convergents<sup>(3)</sup>. Comme l'a noté la présidente du Conseil de direction de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) de Vienne, «s'atteler aux difficultés et à la discrimination auxquelles doivent faire face les Roms et les Voyageurs est maintenant une priorité des institutions de l'Union européenne et des Etats membres, comme cela a été souligné dans la récente déclaration du Parlement européen et par le Groupe de travail inter-services sur les Roms et d'autres initiatives de la Commission européenne»<sup>(4)</sup>.

Il y aurait lieu de développer davantage ces approches. Disons simplement que l'adoption de nouveaux textes par les institutions internationales, dans une Europe élargie, a permis de mettre à jour et de qualifier des comportements discriminatoires qui, vis-à-vis des Roms, étaient considérés comme allant de soi, faisant somme toute partie de la routine. Mais le chemin reste long à parcourir, de la reconnaissance des pratiques aux sanctions devant être prises, et à la prévention, qui peut en désamorcer les développements. En cette matière, toute l'Europe est concernée, car la discrimination à l'égard des Roms est une des choses les mieux partagées, de l'Est à l'Ouest.

Si l'on fait abstraction des aspects négatifs caractérisant la situation actuelle, il existe plusieurs raisons d'espérer une amélioration :

- l'entrée dans une période d'indécision sur les politiques à mener, et pouvant ouvrir la voie à des innovations ;
- la possibilité de réduire la portée des stéréotypes grâce à l'intensification d'une démarche interculturelle actuellement adoptée par la plupart des Etats, notamment dans le domaine scolaire, et grâce à la plus large diffusion d'une information de qualité ;

- l'émergence d'un mouvement politique rom qui se positionne sur les scènes européenne et nationales ;
- la prise en compte de la question des Roms par les institutions internationales.

## L'émergence politique des Roms

L'organisation en associations, en partis politiques, ou sous toute autre forme, est un phénomène récent, qui représente un changement fondamental – une véritable mutation<sup>(5)</sup> – par rapport à la tradition séculaire. Il est difficile d'exiger des communautés roms qu'elles mettent en place en quelques décennies un processus d'organisation que d'autres ont mis des siècles à développer. Par ailleurs, la difficulté de structuration et le manque de moyens, jusqu'à présent, du mouvement politique rom, l'ont rendu vulnérable et sensible à l'influence d'autres acteurs qui ont prétendu l'aider pour, en fait, mieux l'utiliser.

Dans l'univers culturel et politique rom, la diversité, fondamentale pour cette communauté, est une richesse qui ne doit pas être réduite du fait d'un partenariat allant dans le sens de l'unitaire. La réalité est plurielle et le réalisme politique nécessite le respect de cette diversité. Il est d'ailleurs paradoxal d'exiger des Roms ce qu'aucun Etat démocratique n'accepte : l'organisation en un parti unique. Le premier Congrès international eut lieu en 1971 à Londres et fonda l'Union romani internationale<sup>(6)</sup>. D'autres se sont déroulés depuis, à Genève, Göttingen, Varsovie, Prague et Lanciano. Le mouvement a pris de l'ampleur : il existe en Europe des milliers d'organisations, politiques, culturelles, de jeunes, de femmes, etc. Le dossier rom dans nombre de ministères, surtout en Europe centrale et

orientale, est suivi par des Roms. En Hongrie, dans le cadre de la politique des minorités, définie notamment par une loi de 1993, les Roms ont des auto-gouvernements, national et locaux, élus. Après 1989, il y eut des députés dans plusieurs Parlements, ainsi que des élus locaux. Dans certains Etats, les Roms ont mis en place des stratégies de partenariat avec les pouvoirs publics, comme en Roumanie, en déléguant des experts roms pour débattre des questions les concernant. L'Union romani internationale, qui a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC (Conseil économique et social) des Nations unies, a créé des commissions de travail sur divers thèmes.

La mutation s'est bien produite, et le cadre européen, en s'élargissant, a permis que se tissent des réseaux plus denses par-dessus les frontières et que les dynamismes politiques roms des Etats où ils étaient les plus actifs aient un effet d'entraînement sur les autres. La reconnaissance des Roms comme minorité nationale dans un nombre significatif d'Etats a eu des effets sensibles en matière de représentativité électorale, de formation de groupes de pression, et d'implication des ONG roms. De plus, l'élargissement de l'UE de 15 à 25 Etats membres a considérablement augmenté le poids démographique des Roms, qui sera encore renforcé avec l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie.

A partir de 1986, année où l'Espagne a intégré la Communauté européenne, un député gitan a siégé au Parlement européen, pendant plusieurs législatures. Mais il a ensuite fallu attendre 2004, et l'élargissement, pour qu'à nouveau le Parlement européen compte des élus roms, en l'occurrence deux femmes hongroises. Il est intéressant de noter le contraste entre la situation politique de la fin des années 1980 et celle d'aujourd'hui. Le poids démographique des Roms dans l'UE a changé, mais aussi

leur visibilité, ainsi que l'intérêt politique qui se cristallise autour d'eux.

Deux autres faits notables résident, le premier, dans la mise en place, à partir du Congrès de Prague en 2000, du Parlement (dont le nombre de membres, la fréquence et le lieu des séances sont variables) de l'Union romani internationale, dans lequel les élus ont la responsabilité d'un dossier thématique et une représentativité nationale (en tant qu' élu de tel ou tel Etat) et le second, dans le lancement, sur proposition de la Présidente finlandaise, Tarja Halonen, avec le soutien du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, d'un Forum européen pour les Roms, organisme consultatif, avec des représentants élus pour la première fois fin 2005.

## Le rôle des institutions internationales

Les institutions internationales, hors du contentieux séculaire qui marque les relations entre les pouvoirs publics ou les collectivités locales et les Roms, ont à la fois le pouvoir et la responsabilité de faire avancer des politiques novatrices. Elles en ont aussi la vocation, face à des communautés roms transnationales. Un indicateur de l'évolution de leurs activités, depuis la fin des années soixante, est le nombre de textes qu'elles ont adoptés. En 1994, le recueil des textes des institutions internationales concernant les Roms comportait 89 documents (liste arrêtée fin 1993). Une mise à jour de cet ouvrage de référence<sup>(7)</sup> fait apparaître que le nombre des documents avait presque doublé en 2000 ; autrement dit, ils ont été aussi nombreux de 1994 à 2000 que durant les quelque vingt années précédentes.

Si l'on dresse un bilan, il s'avère que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ont, au cours de ces dernières années, intensifié leur

travail et multiplié les actions. Par ailleurs, les efforts commencent désormais à porter leurs fruits de façon concrète et visible (nombre significatif de projets, d'acteurs impliqués, diffusion des rapports, élargissement du champ de l'information, sensibilisation des administrations, etc.). Mais ces efforts doivent toujours être soutenus, dans des conditions souvent difficiles, pour que les effets positifs perdurent.

Le mouvement a été lancé au début des années 1980 par le Conseil de l'Europe et par la Communauté européenne, l'accent étant mis très nettement sur les questions scolaires, fondamentales certes, mais non suffisantes. Aussi est-il très important de noter qu'un mouvement plus large s'est dessiné depuis le début des années 1990, qui se caractérise par quatre orientations :

- une intensification des réflexions avec la volonté de les voir déboucher sur des actes concrets, en ce sens que toute démarche entreprise doit être consolidée et tout projet en gestation recevoir des impulsions ;
- une diversification des actions, en ce sens que si l'éducation reste une priorité, les efforts portent aussi sur les conditions d'accueil par les collectivités locales, les aspects sociaux, juridiques et économiques, l'emploi, etc. avec un ciblage actuellement important sur les discriminations ;
- une concertation des acteurs, dans la mesure où les organisations roms sont de plus en plus considérées comme des partenaires par les organisations internationales et doivent pour cela trouver leur place au sein des dynamismes sociopolitiques roms, quand des procédures de consultation se développent ; concertation également et collaboration entre institutions internationales, chacune ayant un profil et une vocation qui lui sont propres ;
- une consolidation des connaissances, par un soutien technique sous diverses formes (agences dépendant des institutions, comme l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes de Vienne, qui prend en charge les questions concernant les Roms, ONG, comme le European Roma Information Office – ERIO – dont le siège est à Bruxelles et qui pourrait être à même de favoriser la recherche ou recherche-action, l'organisation et l'articulation des actions, la diffusion régulière des connaissances acquises).

## De grands projets

Nombreux sont les textes qui permettent de cadrer les actions pour les Roms engagées actuellement, notamment le Pacte de stabilité, le traité d'Amsterdam, les critères de Copenhague, l'Agenda 2000, le programme Phare, dans le cadre de l'élargissement, ainsi que les Fonds structurels, dans leur nouvelle configuration 2007-2013, etc. Il existe aussi d'autres grands projets, comme la «Décennie pour l'inclusion des Roms 2005-2015». Il s'agit d'une initiative lancée le 2 février 2005 dans huit Etats et soutenue par l'Institut pour une société ouverte (Fondation Soros) et la Banque mondiale, en relation avec les institutions européennes, et dont la mise en œuvre, avec les gouvernements, concerne la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, la Macédoine, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro et la Slovaquie. Quatre champs d'action prioritaires ont été retenus, l'éducation, l'emploi, la santé et le logement, et trois problématiques dites «transversales», la pauvreté, la discrimination et l'égalité homme-femme. L'importance, quantitative et qualitative, de ces grands projets, les difficultés et les aléas liés à leur mise en place et à leur coordination incitent à s'interroger à leur sujet.

## ● La volonté fait parfois défaut

L'optimisme nécessaire pour agir ne doit pas conduire à la naïveté. Les tendances positives mentionnées plus haut n'induisent pas toujours une amélioration de la situation. De l'adoption d'une décision à sa mise en œuvre, le parcours est long et périlleux et de la définition d'un programme national ou européen aux activités qui vont en résulter, le chemin aboutit quelquefois à des impasses, ou prend des directions imprévues qui peuvent être en contradiction avec les objectifs. On doit s'interroger, par exemple, sur l'inflation du nombre des textes des institutions internationales, qui peut signifier la nécessité de renforcer, encore et encore, les mesures prises, et qui peut être synonyme de redondance, de manque de suivi véritable, parfois d'effets de mode dans l'attention portée à certains dossiers. En matière de droits, par exemple, bien souvent les ingrédients existent, mais ne sont pas utilisés : le droit, actuellement, est davantage du côté des Roms que du côté de ceux qui usent à leur égard d'une violence réelle ou symbolique, soit en les rejetant, soit en voulant les assimiler : droits de se déplacer, de s'arrêter, de scolariser les enfants, d'exercer certaines activités économiques, de développer leur culture... C'est dans l'arbitraire de l'interprétation et de l'application des textes, dans la profusion de règlements mineurs et parfois contradictoires, que doit se situer l'essentiel d'un changement, ce qui rend la tâche particulièrement difficile, car on touche là encore à des éléments subjectifs enracinés dans les mentalités.

Comme l'a rappelé Max van der Stoep, alors Haut Commissaire aux minorités nationales de l'OSCE, lors d'un séminaire, «le problème des attaques à caractère raciste contre les Roms et leurs biens [...] ne relève pas seulement de la loi. Bien entendu, il est indispensable de disposer d'un cadre légal pour

protéger les personnes mais, dans la plupart des cas, il existe déjà, et il est non moins indispensable qu'il y ait une volonté politique claire de combattre les violences raciales, et ceci à tous les échelons de l'Etat, du plus bas au plus élevé»<sup>(8)</sup>.

## ● Une évaluation indispensable

Quand des programmes sont lancés, il convient de se donner les moyens d'évaluer les actions engagées dans leur cadre. Les risques divers qui accompagnent le développement de ces programmes sont avérés, comme la duplication des activités, qui entraîne perte de temps, d'énergie, d'argent, la répétition des projets, qui n'ont de pilote que le nom et perdent leur fonction d'exploration et d'entraînement, les opportunités dévoyées par l'opportunisme, dès lors que des soutiens financiers sont en cause, l'attentisme quand certaines décisions sont perçues comme «politiquement incorrectes», la rupture entre la recherche et l'action, faisant que nombre d'activités ne sont plus qu'activisme...

Il est important aussi de mentionner la capacité de *lobbying* de certaines organisations : ce sont elles qui reçoivent le plus facilement des soutiens, ce qui, en liaison avec la complexité des démarches administratives requises pour la mise sur pied de certains programmes, et la difficulté de leur gestion, en interdit l'accès aux petites organisations. On tombe ainsi dans le jeu des intermédiaires obligés, ce qui est tout le contraire d'une approche autonome, et de plus, dans le cadre de programmes dont l'un des objectifs premiers est l'égalité des chances, on a l'illustration d'une inégalité dans l'accès aux ressources : on ne prête qu'aux riches, et on ne donne des outils qu'à ceux qui sont déjà équipés et en demandent davantage encore. Le pluralisme risque ainsi d'en faire les frais. Les risques de

la mondialisation ne touchent pas seulement le commerce, mais aussi les processus de développement, dont la diversité est de plus en plus menacée.

On aimerait pouvoir dire qu'on aborde une période d'innovation, même si elle n'est pas exempte de manipulations. Cette hypertrophie de l'attention portée «sur» les Roms doit être considérée avec beaucoup de prudence. Comme le travail avec les communautés roms permet de développer des projets transnationaux subventionnés, nombre d'organisations en tous genres se découvrent subitement une vocation pour elles. On assiste à leur instrumentalisation par des acteurs d'un type nouveau, privés ou para-publics, politiques, associatifs ou administratifs, qui se positionnent avec opportunisme et esprit de spéculation sur le marché d'une aide humanitaire, lequel se pervertit. Les assimilateurs d'hier se recyclent dans l'humanitaire. C'est un nouveau front qui s'ouvre, notamment pour les organisations politiques roms, afin de lutter contre ce dernier avatar qu'est la manipulation.

Au moment où de très grands projets se mettent en place, associant l'Union européenne ou d'autres institutions et les gouvernements, il convient d'avoir tout particulièrement à l'esprit les risques qui existent. De tels projets n'ont jamais été rendus possibles jusqu'à présent, dans aucun Etat du monde, pour les Roms. Or, leur potentiel est énorme, et pas seulement en termes de millions d'euros mais aussi d'espoirs.

Les institutions internationales, dont le rôle n'est certes pas de coller au terrain, n'ont pas encore pris la mesure des enjeux et des dynamismes actuellement à l'œuvre. On est en pleine contradiction entre la volonté politique exprimée au niveau européen d'améliorer la situation des Roms, et la légèreté avec laquelle sont mis en œuvre

les moyens pour y parvenir. Contradiction aussi entre la lourdeur administrative purement formelle de certains des programmes proposés et l'absence d'attention portée à la qualité des contenus développés.

A défaut de mettre en place des modalités précises de pilotage, de coordination et d'évaluation des actions, le risque est grand d'aller vers un morcellement des activités, une fragmentation des projets, un émiettement des connaissances acquises, donc vers une grande difficulté pour les rendre visibles et lisibles, et réinvestissables dans de nouvelles actions. Par ailleurs, la connaissance des activités et de leurs contenus doit être accessible à tous les partenaires, afin qu'ils structurent et intègrent leurs initiatives de façon dynamique dans l'ensemble des projets, choisissent activement les voies et les moyens de leur mise en œuvre, leur permettant ainsi de bénéficier de l'expérience et des résultats d'actions déjà menées, et d'éviter les doublons.

## ● Le modèle rom

Au fil des années, les programmes de scolarisation des enfants roms ont acquis valeur d'exemple, tout particulièrement en ce qui concerne l'éducation interculturelle. Les Roms ont beaucoup à recevoir et beaucoup à donner, en raison notamment de la force de leur culture, vécue et transmise, malgré leur dispersion dans la population qui les entoure et leur présence dans de nombreux pays. Il apparaît en effet, dans le cadre des activités de l'Union européenne et de celles du Conseil de l'Europe, que la scolarisation a joué et joue un rôle moteur, à la fois révélateur<sup>(9)</sup>, mobilisateur et emblématique. Certains Etats en sont conscients, et le développement de projets dans le cadre du programme Phare, par exemple, contribue à mieux dessiner le profil des réformes de certains systèmes éducatifs : formation

des enseignants, médiateurs scolaires, matériel pédagogique, etc.

Du fait que les Roms forment une communauté transnationale, la dimension européenne s'impose d'elle-même. Elle est même le point de départ de toute réflexion et de toute action. C'est une situation de fait, vécue par les Roms et reconnue par les institutions internationales et peu à peu par leurs Etats membres. Engager une démarche européenne avec les Roms, c'est reconnaître qu'ils forment en Europe la minorité «la plus importante en termes numériques», comme le rappelle un livre publié par le Conseil de l'Europe<sup>(10)</sup> ; cela contribue aussi à donner aux réflexions menées un caractère exemplaire. C'est aussi reconnaître la négation dont les Roms sont l'objet depuis des siècles ; le même ouvrage du Conseil de l'Europe propose une classification des revendications des minorités, en sept catégories depuis le minimum exigible ou l'égalité des droits, jusqu'à la revendication territoriale. Le texte souligne que, pour les Roms, il s'agit de «la revendication minimale de l'obtention de droits égaux, à commencer par le refus de la discrimination et le droit à la protection».

Le travail effectué depuis quelques années, qui apporte beaucoup à la réflexion concernant les sociétés en général et les minorités en particulier, dans des domaines aussi différents que la scolarisation, le logement, les situations de contact, la langue, le développement culturel, les politiques européennes... est d'autant plus important. Ainsi, l'ensemble des activités réalisées peut-il être considéré comme ayant un rôle moteur essentiel et faire référence, offrant la démonstration que la diversité culturelle et les impulsions données pour la respecter sont sources

d'enrichissement pour toute la société européenne. Reconnaître et faire savoir que les Roms sont ainsi un exemple, du fait de leur dynamisme propre et du développement de projets les concernant, c'est valoriser leur existence. Ils deviennent visibles, pour le meilleur et non plus pour le pire.

Actuellement, les politiques menées par les Etats et les institutions internationales sont indissociablement liées. La géopolitique n'est plus ce qu'elle était, les espaces sont différents. Ce sont les thématiques transversales qui déterminent les politiques, comme la violence, la discrimination, la défense des minorités, etc., davantage que les espaces nationaux entre les frontières. La sociopolitique doit maintenant accompagner la géopolitique.

Les études en matière de sociologie des migrations montrent clairement qu'une nouvelle conception de la migration est en train d'émerger, que de nouveaux concepts et de nouvelles formules de suivi et de régulation doivent être imaginés<sup>(11)</sup>, d'autant plus que l'une des priorités de l'Union européenne est la libre circulation des personnes, des biens et des services. Freiner ou empêcher la libre circulation des citoyens roms serait un paradoxe incompréhensible, inacceptable et impossible à mettre en œuvre, sinon à travers la mise en place de nouvelles pratiques discriminatoires.

Les Roms anticipent un mouvement qui s'amorce et lancent un défi à la gestion de ces nouveaux espaces, juridiques, sociaux, migratoires. Ils aident à la définition de nouveaux concepts, et à l'ouverture de réflexions nouvelles. Ils occupent une telle position, au cœur de l'espace européen, qu'ils peuvent être considérés comme un vecteur d'intégration dans l'Union européenne.

**Notes :**

- (1) Nous avons développé ces thèmes dans de nombreuses publications, par exemple «Le discours de l'ordre, pouvoirs publics et minorités culturelles» in *Esprit*, Paris, mai 1980 ; *Comment peut-on être Tsigane ?* Groupement pour les droits des minorités, Paris, 1981 ; *Tsiganes*, Editions Maspéro/La Découverte, Petite collection Maspéro, 1983 ; *Roma, Tsiganes d'Europe* (en collaboration avec Nicolae Gheorghe), Groupement pour les droits des minorités, Paris, 1996.
- (2) Pour un développement de ces typologies, voir notamment Jean-Pierre Liégeois, *Tsiganes*, Editions Maspéro/La Découverte, *op. cit.* ou *Roma, Tsiganes, Voyageurs*, Conseil de l'Europe, 1985 et 1994.
- (3) Sans multiplier les références, mentionnons par exemple le document de synthèse *Egalité et non-discrimination, rapport annuel 2005*, Commission européenne, Direction générale Emploi et Affaires sociales, avril 2005 ; près de la moitié de ce rapport général concerne la situation des Roms, et se fait l'écho d'une étude approfondie effectuée à la demande de la Commission : *La situation des Roms dans une Union européenne élargie*, Direction générale Emploi et Affaires sociales, Luxembourg, 2004. On peut consulter aussi *The Roma in Central and Eastern Europe. Avoiding the Dependency Trap*, A Regional Human Development Report, UNDP, Bratislava, 2002, et bien d'autres synthèses européennes.
- (4) Anastasia Crickley, «Editorial», *Equal Voices*, Vienne, n° 16, juin 2005, revue d'information de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.
- (5) «Naissance du pouvoir tsigane», in *Revue française de sociologie*, Paris, n° 3, 1975, «Utopie et mutation» in *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, LXI - 1976, *Mutation tsigane*, Editions Complexe, Bruxelles, distribution Presses universitaires de France, 1976.
- (6) Sur l'émergence du mouvement politique national et international rom, voir *Mutation tsigane, op. cit.*
- (7) *Textes des institutions internationales concernant les Tsiganes*, Collection Interface, Centre de recherches tsiganes / L'Harmattan, Paris, 2001.
- (8) *Romanies in the CSCE Region*, CSCE Human Dimension Seminar - Warsaw, septembre 1994.
- (9) Sur le caractère révélateur des questions concernant les communautés roms, nous avons depuis longtemps développé des illustrations ; par exemple dans «Une autopsie du travail social de prévention», in *Idéologie et pratique du travail social de prévention* (J.-P. Liégeois, dir.), Editions Privat, Toulouse, 1977, pp. 13-22 et dans «Travailleurs sociaux et minorités culturelles», *ibid.* pp. 23 à 136.
- (10) Michel Foucher, *Les minorités en Europe centrale et orientale*, Les Editions du Conseil de l'Europe, 1994.
- (11) Voir par l'exemple l'étude – qui ne concerne pas les Roms – portant sur le thème des trajectoires migratoires et sociales de migrants roumains en France, à partir de l'analyse d'une population rurale : Dana Diminescu, «Pour une anthropologie des migrations roumaines en France, le cas du Pays d'Oas», synthèse publiée dans *Migrations Etudes*, Paris, n° 91, 1999.

**Signalé par la rédaction**

- Les sites de la Banque mondiale : opérations ciblées sur les Roms : [www.worldbank.org/roma](http://www.worldbank.org/roma) ; la Décennie pour l'inclusion des Roms : [www.romadecade.org](http://www.romadecade.org)
- European Roma Rights Center (ERRC) : <http://www.errc.org>
- *Roma in an Expanding Europe – Breaking the Poverty Circle* (Dena Ringold, Mitchell A. Orenstein, Erika Wilkens (2003). A télécharger sur : <http://web.worldbank.org>
- *Faces of Poverty, Faces of Hope : Vulnerability Profiles of Decade of Roma Inclusion Countries*, UNDP, Bratislava, 2005, 100 p. (travail d'enquête sur la situation des Roms dans huit pays d'Europe centrale et des Balkans). A télécharger sur : <http://vulnerability.cendp.sk/publications>